



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Ovins

Question écrite n° 49502

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conditions d'octroi de la prime au monde rural (PMR), complémentaire de la prime compensatrice ovine (PCO). La PMR peut être accordée, sous réserve du respect de certaines dispositions spécifiques aux éleveurs implantés dans les zones dites « de plaine ». Les critères d'application stricte éliminent la quasi-totalité. La cessation de cette activité ovine dans ces zones compromettrait gravement le devenir des races et porterait atteinte aux objectifs d'aménagement du territoire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour le maintien de la PMR ou son extension.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paillé Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49502

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1271